



Intervention parlementaire

N° de l'intervention :	208-2024
Type d'intervention :	Postulat
Motion ayant valeur de directive :	☐
N° d'affaire :	2024.RRGR.283
Déposée le :	09.09.2024
Motion de groupe :	Non
Motion de commission :	Non
Déposée par :	Ritter (Burgdorf, PVL) (porte-parole) Jakob (Steffisburg, UDC) Arn (Muri b. Bern, PLR) Bichsel (Merligen, Le Centre) Streiff (Oberwangen b. Bern, PEV) Baumann (Münsingen, UDF)
Cosignataires :	0
Urgence demandée :	Non
Urgence accordée :	
N° d'ACE :	du
Direction :	Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification :	Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif :	Sélectionner

Endiguer la bureaucratie dans les écoles bernoises

Le Conseil-exécutif est chargé du mandat d'étude suivant :

1. Il examine, sur la base d'un nombre limité d'écoles obligatoires bernoises aussi représentatives que possible, la charge qualitative et quantitative que représente concrètement la bureaucratie. L'enquête analyse comment se répartit cette charge dans les écoles entre les différentes catégories de personnel (en particulier entre les enseignantes et enseignants de discipline, les maîtresses et maîtres de classe et les directrices et directeurs d'école). Elle étudie ensuite la charge que représentent les différentes tâches (p. ex. entretiens avec les parents, admissions, mandats de l'inspection scolaire et de l'INC, sorties scolaires en dehors des heures de cours, questions d'infrastructure, cours de pédagogie spécialisée, recrutement de personnel enseignant et de remplaçantes et remplaçants, questions de budget et de comptabilité).
2. Il présente trois scénarios visant à réduire plus ou moins fortement la bureaucratie (par exemple une réduction de 10 %, 20 % et 30 % de la charge quantitative actuelle). Il analyse quels travaux et prestations il conviendrait de limiter ou de supprimer dans ces scénarios de réduction et s'exprime sur les conséquences possibles de telles diminutions. Indépendamment de cela, il examine si une certaine part de la charge bureaucratique pourrait être diminuée en améliorant l'efficacité, par exemple à l'aide de normalisations ou d'instruments numériques.

3. Il présente au Grand Conseil dans un rapport les résultats de son enquête ainsi que des commentaires sur l'endiguement de la bureaucratie au sein des écoles obligatoires bernoises.

Développement :

Au sein des autorités politiques comme parmi le personnel enseignant et les directions d'école, la charge administrative sans cesse croissante figure parmi les principales préoccupations. La présente intervention demande un examen qualitatif et quantitatif de la charge effective à l'aide d'un panel d'écoles aussi représentatif que possible. Le mandat d'étude se limite à l'école obligatoire afin de conserver un cadre approprié, sachant que les résultats pourront probablement être rapportés à d'autres écoles.

En deuxième lieu, le mandat d'étude demande l'analyse de trois scénarios visant à réduire la bureaucratie dans différentes mesures. Il s'agit également de vérifier s'il serait possible de réduire la charge de travail en améliorant l'efficacité. En supposant que cela ne suffirait pas à réduire la bureaucratie dans la mesure requise par les trois scénarios, il faut aussi analyser concrètement quels travaux et prestations peuvent être abandonnés et quelles en seraient les conséquences. Enfin, le rapport doit conclure sur des recommandations visant à endiguer la bureaucratie dans les écoles obligatoires.

La présente intervention n'est pas sans lien avec l'importante pénurie de personnel enseignant que connaît le canton. Des sondages de Formation Berne pointent la charge liée à la bureaucratie comme l'une des principales causes du mécontentement des enseignantes et enseignants, les poussant parfois même à quitter leur métier. Dans le « baromètre des préoccupations », cette problématique passe même avant les questions de salaire (!). Il faut agir sans plus tarder. Or, rares sont les données empiriques qui montrent qui, au sein des écoles, souffre de la bureaucratie et dans quelles situations. Il est donc difficile de prendre des mesures là où le bât blesse. Il est certes toujours possible de mettre davantage de ressources à disposition, mais cela ne doit pas rester la seule et unique réponse à cette problématique.

Destinataire
– Grand Conseil